

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2020

Date de convocation et d'affichage : 10 janvier 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 17 H10.

Étaient présents :

Mmes DUCHENE Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, OUADAH Karima, PATELLI Lise.

MM. BAROIN François, ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques, BALLAND Alain, BERTHOLLE Jean-Paul, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, CHEVALIER Bertrand, DELAITRE Guy, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, LANDREAT Pascal, PEUCHERET Alain, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RIGAUD Jacques, SEBEYRAN Marc, VIART Jean-Michel.

Excusés : SAUBLET SAINT-MARS Véronique, ROTA Colette, ROBLET Bernard, GANTELET Bruno, DENIS Valéry.

Sont présents mais ne participent pas au vote : GAILLARD Paul, HELIOT-COURONNE Isabelle, ARNAUD Jean-Jacques, JOLLIOT Marie-France, CHEVALIER Bertrand, PATELLI Lise, SEBEYRAN Marc, DUCHENE Annie, GARNERIN David, VIART Jean-Michel, ABEL Jean-Pierre, GONCALVES José

DELIBERATION N°03	Renouvellement des adhésions de Troyes Champagne Métropole au sein de divers organismes				
RAPPORTEUR	Jacques RIGAUD				
Nombre de membres : 31		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
26	14	14			12

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

**RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES****Exposé :****1. ECONOMIE**

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, Troyes Champagne Métropole accompagne et soutient les initiatives qui contribuent à créer, directement ou indirectement, de la richesse sur son territoire. En outre, le développement des projets portés par Troyes Champagne Métropole nécessite une veille informative constante pour garantir une ingénierie efficace.

Pour répondre à ce double enjeu, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion aux structures suivantes :

Association des Villes et Collectivités pour les Communications électriques et l'Audiovisuel (AVICCA) :

Association constituée de collectivités territoriales françaises, avec pour champ d'intervention les problématiques d'aménagement numérique. Elle anime en ce sens des groupes de travail, constitue des dossiers thématiques, assure une veille juridique et technologique au service des collectivités. Le montant de l'adhésion pour l'année 2020 est de 3 710 €.

Biogaz Vallée :

L'association a pour principale mission de fédérer, animer et soutenir la filière industrielle, scientifique et technique relative à la méthanisation. Biogaz Vallée, née à Troyes, est devenue en quelques années l'association de référence en France dans le domaine de la méthanisation. Par ailleurs, cette filière possède de fortes perspectives de développement sur notre territoire. Le montant de l'adhésion pour l'année 2020 est de 5 000 €.

PALME :

L'association PALME, créée en 1997, réunit des collectivités, des aménageurs, des gestionnaires de Parc d'activités et des représentants du monde de l'entreprise. Elle a pour objectif l'amélioration de la qualité des parcs d'activités économiques, s'inscrivant ainsi dans des démarches environnementales en matière d'aménagement, de gestion et d'animation de ces espaces, dans un souci constant de dialogue territoriale. Le montant de l'adhésion pour l'année 2020 est de 4 000 €.

Club Industries Agricoles, Agro-alimentaires et Agro-industrielles (club I3A) :

Constitué sous forme associative, le club I3A rassemble de nombreux acteurs de l'industrie agro-alimentaire, de l'agro-industrie et des agro-ressources sur l'ensemble de la région, de la très petite entreprise au grand groupe, de l'amont à l'aval, coopératives ou sociétés privées. Sa mission repose notamment sur la valorisation des produits fabriqués localement. Le montant de l'adhésion pour l'année 2020 est de 1 824 €.

Pôle de compétitivité mondial Industrie et Agro-Ressources (IAR) :

L'association a pour mission principale de fédérer les acteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie sur la thématique « Bio-économie » et plus précisément la valorisation économique des ressources végétales non alimentaires. Le pôle IAR accompagne notamment Troyes Champagne Métropole pour structurer les filières positionnées sur la bio-économie. Le montant de l'adhésion pour l'année 2020 est de 2 746,80 €.

Collectif 3 C Grand Est :

L'association a pour but de promouvoir et développer l'utilisation du chanvre dans le monde de la construction. Elle est née de la rencontre des organisations professionnelles, des producteurs et transformateurs de chanvre, des constructeurs mais aussi des maîtres d'ouvrages et des centres de ressources. Le montant de l'adhésion pour l'année 2020 est de 15 000 €.

Centre National des centres commerciaux (CNCC) :

L'association fédère les acteurs professionnels de l'activité commerciale. Elle favorise la concertation entre les opérateurs et le dialogue avec les pouvoirs publics. Le montant de l'adhésion pour l'année 2020 est de 532 €.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) :

L'association a pour objet l'animation et le développement de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » en lien avec les collectivités. Pour cela, l'association soutient et accompagne les territoires volontaires. Elle favorise également la diffusion du projet. Le montant de l'adhésion pour l'année 2020 est de 500 €.

2. TOURISME

Dans le cadre de sa compétence Tourisme, Troyes Champagne Métropole accompagne et soutient les initiatives qui contribuent à créer, directement ou indirectement, de la richesse sur son territoire. En outre, le développement des projets portés par Troyes Champagne Métropole nécessite une veille informative constante, notamment alimentée par des réseaux et associations nationales.

Pour répondre à ce double enjeu, Troyes Champagne Métropole souhaite adhérer aux structures suivantes :

Association Vélo et Territoires (anciennement Départements et Régions cyclables) :

L'association est constituée de collectivités (Régions, Départements, Intercommunalités) mobilisées dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo de 2030. Elle anime en ce sens des groupes de travail en mobilisant son expertise technique sur la politique vélo, et représente les territoires cyclables auprès des instances nationales et européennes. Le montant de l'adhésion pour l'année 2020 est de 1 351 €.

France Congrès et Evènements :

L'association est un acteur reconnu par les organisateurs d'évènements et congrès sur le territoire national. Plus d'une cinquantaine de villes et territoires bénéficie des services développés par France Congrès et Evènements pour promouvoir leur destination, mais aussi avoir accès aux décideurs qui expriment la volonté d'organiser des manifestations. Le montant de l'adhésion pour l'année 2020 est de 9 280 €.

3. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE - VIE ETUDIANTE ET MAISON DU PATRIMOINE

Au titre de son soutien pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion aux associations suivantes :

Association des Villes Universitaires de France (AVUF) :

Constituée en 1993 sous forme associative, l'AVUF (Association des Villes Universitaires de France) rassemble plus de 81 collectivités locales et leurs établissements publics.

Elle s'est fixée les objectifs suivants :

- Regrouper les villes universitaires et défendre leurs intérêts communs ;
- Développer des relations avec les villes universitaires européennes ;
- Devenir un lieu d'échanges notamment sur les problèmes sportifs, culturels et sociaux liés à la présence d'établissements d'enseignement supérieur sur leur territoire ;
- Participer activement à l'amélioration de la qualité des formations supérieures et de la valorisation de la recherche.

Depuis sa création, les activités de l'AVUF se sont diversifiées, pour s'articuler autour des axes suivants :

- actions et démarches concertées entre collectivités adhérentes, pour devenir un pôle de ressources sur tous les sujets intéressant les acteurs territoriaux de l'enseignement supérieur ;
- créer un centre de réflexion majeur et être force de propositions dans le domaine des formations supérieures, de la recherche et de la vie étudiante ;
- organisation et participation à des colloques ;
- mise en place de séminaires et de formations pour les élus et cadres territoriaux.

Au titre de son soutien pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion à l'AVUF pour l'année 2020.

Le barème de cotisation de l'AVUF est le suivant :

- o Villes de moins de 20 000 habitants : 250 euros
- o Villes ou agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants : 500 €
- o Villes ou agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants : 1 000 €
- o Villes ou agglomérations de plus de 200 000 habitants : 1 500 €

Troyes Champagne Métropole faisant partie des Villes ou agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants, sa cotisation annuelle s'élève à 1 000 €.

4. DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21, Troyes Champagne Métropole met en place, à l'échelle des 81 communes, des animations (ateliers, expositions, conférences, etc.) sur des thématiques telles que le recyclage, le tri, les économies d'énergie ou encore les circuits-courts.

Afin de mobiliser les acteurs locaux **et** les habitants sur ces thématiques, il est proposé de renouveler les adhésions de Troyes Champagne Métropole aux associations dont l'objet est en cohérence avec les actions définies dans l'Agenda 21 intercommunal, à savoir :

- **L'association locale des croqueurs de Pommes d'Aube Champagne Pays d'Othe.** Adhésion annuelle : 30€.
- **L'association RC Aube (Repair Café).** Adhésion annuelle : 200 €.
- **L'Association Profession Animateur Sportif et Socio-Educatif de l'Aube (Apassé 10).** Adhésion annuelle : 25€.

ENVIROBAT Grand Est :

Troyes Champagne Métropole, **adhère** au titre du Plan Climat Energie Territorial, à ENVIROBAT Grand Est et bénéficie ainsi de conseils et d'accompagnement pour des projets, dans le cadre d'une démarche de développement durable (Eco-quartier, aménagements durables, etc.). ENVIROBAT Grand Est est un acteur majeur pour le développement du Plan Climat Air Energie Territorial sur le territoire de l'Agglomération et vient conforter le travail accompli dans le cadre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique ECOTOIT.

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler l'adhésion à ENVIROBAT Grand Est dont le montant annuel est fixé à 500 €.

ATMO Grand Est :

ATMO Grand Est, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, participe, conformément à la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 ainsi qu'à la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 « à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie ». A ce titre, cette association met en œuvre, dans le cadre de ses missions, les moyens permettant en tout point de la région :

- de mesurer les substances dont le rejet dans l'atmosphère peut entraîner une dégradation de la qualité de l'air et induire des effets nocifs sur la santé et l'environnement,
- d'informer le public sur la qualité de l'air,
- de satisfaire aux exigences de la Loi LAURE, pour sa zone de compétence et pour les dispositions qui la concernent,

- d'informer les autorités compétentes, selon les modalités définies par arrêté préfectoral, lorsque les valeurs limites sont atteintes ou risquent de l'être,
- D'assurer toute étude d'intérêt général dans le domaine de la qualité de l'air et concernant la protection de la santé et de l'environnement, et ceci en application de la Loi LAURE.

Ainsi, et ce depuis 1998, Troyes Champagne Métropole adhère à l'association qui a notamment réalisé les actions suivantes :

- La mise en place d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air avec le fonctionnement de 3 stations de mesures situées à Troyes, Sainte-Savine et Saint Parres aux Tertres (délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2003) ;
- L'installation d'un capteur de pollens, en collaboration avec le RNSA. Ce capteur permet de diffuser une information sur le risque allergique lié aux pollens présents dans l'air. Ainsi, un bulletin allergo-pollinique est publié chaque semaine et diffusé le plus largement possible (délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2010) ;
- Des études ponctuelles d'intérêt général portant sur la qualité de l'air intérieur (délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2012) ;
- L'élaboration d'un outil de modélisation (TRICASS'AIR) permettant d'identifier les points noirs nécessitant une réflexion sur l'abaissement des niveaux de pollution ainsi que la population exposée aux valeurs les plus élevées (délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2012).

Afin de poursuivre ses missions d'intérêt général, ATMO Grand Est sollicite Troyes Champagne Métropole pour renouveler son adhésion à l'association. Celle-ci est définie en euros par habitant. Pour l'année 2020, elle est fixée à 48 700 € ;

5. SERVICES ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL

France Silver Eco :

France Silver Eco est une association créée en 2009 sous l'impulsion du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi et du Ministère de la Santé et des affaires sociales. Son rôle est de développer la filière silver économie et de promouvoir des solutions innovantes en faveur d'un vieillissement actif dans les secteurs définis comme prioritaires, tels que l'habitat, les transports, la mobilité, la santé, les loisirs, le sport...

Ces secteurs croisent divers domaines de compétence de Troyes Champagne Métropole qui intéressent l'Agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de certains dispositifs tels que le Contrat Local de Santé, notamment l'axe 4 « Accompagner le bien vieillir », mais également le Plan local de l'habitat et le Plan de déplacements urbains.

L'expertise de l'association France Silver Eco, le réseau qu'elle a mis en place, les échanges d'expériences constituent une source d'informations constante pouvant alimenter la réflexion sur ces projets.

Le montant de l'adhésion pour 2020 est de 3 000 €.

6. HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE – DISPOSITIFS CONTRACTUELS

Coordination Nationale des Conseils de Développement :

L'Association Nationale des Présidents des Conseils de Développement (ANPCD), Association de Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) a été créée en 2003. Réunissant quelques 70 conseils de développement, cette structure œuvre pour la promotion collective de la démocratie locale et la mobilisation de la société civile. Assise sur l'échange d'expériences, elle permet aux organisations locales d'évaluer leurs pratiques et d'améliorer leur collaboration au quotidien avec les collectivités qui les portent.

Créée sous statut associatif, elle est composée des Présidents de conseils de développement. Pour permettre à la coordination de fonctionner pleinement et mettre en œuvre les actions pour lesquelles elle a été créée, outre les cotisations directe de ses membres, il est prévu que les collectivités et établissements publics, supports des conseils de développement, puissent y adhérer.

Pour l'année 2020, la cotisation est fixée à 0,01 € par habitant portant ainsi son montant à 1 746,58 €.

7. TRAME HYDRAULIQUE :

Centre européen de Prévention du risque d'inondation (CEPRI) :

Le Centre européen de Prévention du risque d'inondation (CEPRI) est une association qui regroupe des collectivités, associations et fédérations professionnelles avec pour mission principale d'être l'appui scientifique et technique dans la prévention et la gestion du risque.

Dans le cadre des réflexions en cours en vue du prochain Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI), l'appui technique et le réseau du CEPRI peuvent permettre d'alimenter efficacement l'action de l'Agglomération.

Au vu de la population de l'établissement public intercommunal à fiscalité propre, le montant de la cotisation annuelle 2020 serait de 2 000 €.

France Dignes :

France Dignes est une association regroupant des gestionnaires de digues ayant pour vocation la consolidation de la profession. Elle apporte les avantages suivants à ses membres :

- Des ressources en lignes en vue de la gestion des digues ;
- Des formations et des journées techniques ;
- La fourniture et la maintenance de l'outil SIRS, servant à l'entretien et au suivi des ouvrages.

Au vu du linéaire de digues géré par Troyes Champagne Métropole, le coût annuel de l'adhésion pour 2020 serait de 1 242 €.

8. CHAUFFAGE URBAIN / DECHETS

AMORCE :

Dans le cadre de ses compétences chauffage urbain et gestion des déchets, Troyes Champagne Métropole a décidé d'adhérer à l'association AMORCE, par délibérations du Conseil de communauté du 27 mars 2017 pour la compétence Chauffage Urbain et du 22 février 2018 pour la compétence gestion des déchets. Cette association est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Aussi, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion à l'association AMORCE.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève pour 2020 à 3 320,95 € réparti sur les budgets annexes Réseaux de chauffage et Déchets comme suit :

- Chapitre 011 – BA Réseau de chauffage : 1 891,49 €
 - part fixe : $300/2 = 150$ €
 - part proportionnelle :
 - à la population :
 $82\ 162$ (nombre d'habitants desservis) x $0,0126 = 1035,24$ €
 - à la puissance :
 $70,4$ x $10,032 = 706,25$ €
- Chapitre 011 – BA Déchets : 1 429,46 €
 - part fixe : $300/2 = 150$ €
 - part proportionnelle à la population :
 $168\ 350$ x $0,0076 = 1\ 279,46$ €

9. MOBILITE

Villes et territoires Cyclables :

Le Club des Villes et Territoires Cyclables, créé en 1989, regroupe plus de 1400 collectivités. Il est un acteur majeur pour favoriser « l'écomobilité » pour développer une organisation de l'espace qui réconcilie piétons et cyclistes avec les autres modes de déplacement.

Le Club des Villes et Territoires Cyclables a pour objet de créer une dynamique entre les villes françaises et les villes d'Europe afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain. Il s'articule autour de 3 axes d'actions :

- 1- Favoriser les échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables dans les agglomérations ;
- 2- Etre l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur des vélos ;
- 3- Ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes (Etat, industrie du cycle, association d'usagers) pour faire évoluer la réglementation.

Aussi, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève pour 2020 à 2 403,77 €.

Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)

L'Association GART « Groupement des Autorités Responsables de Transport », fondée le 27 novembre 1980, a pour but :

- d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;
- d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;
- d'être l'interprète des autorités organisatrices de la mobilité pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union Européenne ;
- de développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.

274 collectivités territoriales adhèrent au GART, dont 194 autorités organisatrices de la mobilité.

Aussi, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion au GART.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève pour 2020 à 8 383,58€.

Pour information, le montant de ces cotisations relatif à ces associations est inscrit au BP 2020, chapitre 11, sous réserve du vote du budget primitif 2020.

Conformément à la délibération du Conseil communautaire n° 07 en date du 09 janvier 2017, les membres du Bureau ont reçu délégation pour décider du renouvellement des adhésions aux associations.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ACTER le renouvellement des adhésions aux associations suivantes :**
 - **Association des Villes et Collectivités pour les Communications électriques et l'Audiovisuel (AVICCA) ;**
 - **Biogaz Vallée ;**
 - **PALME ;**
 - **Club Industries Agricoles, Agro-alimentaires et Agro-industrielles (club I3A) ;**
 - **Pôle de compétitivité mondial Industrie et Agro-Ressources (IAR) ;**
 - **Collectif 3 C Grand Est ;**
 - **Centre National des centres commerciaux (CNCC) ;**
 - **Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) ;**
 - **Association Vélo et Territoires (anciennement Départements et Régions cyclables) ;**
 - **France Congrès et Evènements ;**
 - **Association des Villes Universitaires de France (AVUF) ;**

- Association locale des croqueurs de Pommes d'Aube Champagne Pays d'Othe ;
 - Association RC Aube (Repair Café) ;
 - Association Profession Animateur Sportif et Socio-Educatif de l'Aube (Apassse 10) ;
 - ENVIROBAT Grand Est ;
 - ATMO Grand Est ;
 - France Silver Eco ;
 - Coordination Nationale des Conseils de Développement ;
 - Centre européen de Prévention du risque d'inondation (CEPRI) ;
 - France Dignes ;
 - AMORCE ;
 - Villes et territoires Cyclables ;
 - Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote